Solicitor General Canada
Solliciteur général Canada
Canada

CANADIAN URBAN VICTIMIZATION SURVEY

Female Victims of Crime

Bulletin 4

FEMALE VICTIMS OF CRIME

Our understanding of crime and the impact of crime on victims has been greatly enhanced by the advent of criminal victimization surveys. These surveys provide us with a more comprehensive picture of the extent and nature of criminal victimization than is possible when we rely solely upon police records of criminal events. Most important, these surveys offer us a view of the experience and impact of crime from the perspective of victims.

The Canadian Urban Victimization Survey (CUVS) was carried out by the Ministry of the Solicitor General, with the assistance of Statistics Canada, early in 1982 (see Appendix 1 for a discussion of the survey). Many of the major findings of this survey have already been made available to the public through the report of the Federal-Provincial Task Force on Justice for Victims of Crime (1983), through a number of reports prepared for police and for federal government departments, and most visibly, through a series of victimization survey Bulletins. This, the fourth Bulletin in the series, focuses on a topic of special interest and concern — the criminal victimization of women.

The activities of various women's groups, particularly those which provide services to victims of sexual assault and domestic violence, have contributed a great deal to our knowledge of the susceptibility of women to the most heinous and recurrent forms of victimization and to the impact of victimization, both directly and in the victims' interactions with the criminal justice system.

This Bulletin contributes statistical data to further our understanding of what front-line workers have learned from experience: that women are vulnerable to some of the most profound forms of victimization and that female victims often have special needs. The more we learn about their experiences the better we can appreciate why so many women have found it difficult to obtain or even seek help in coping with the consequences of their victimization, and the better we can develop programs to meet their needs.

Fear of Crime

The Canadian Urban Victimization Survey (CUVS) shows that Canadian women experience a lower frequency of victimization than men but express greater fear for their personal safety. This finding has been consistent across nations and over time, regardless of the age of the respondents, their personal victimization experience or their lifestyle. In response to the CUVS question, "How safe do you feel walking alone in your own neighbourhood at night; very safe, relatively safe, somewhat unsafe, or very unsafe?", three times as many women responded by saying that they felt "somewhat unsafe" or "very unsafe".

Higher proportions of women, regardless of whether they had been victimized in the survey year, were fearful of walking alone in their own neighbourhoods at night. Female victims were even more likely to be fearful, particularly female victims of sexual assault (Table 1).

We now know from recent research on fear of crime that first-hand experience with victimization is only one dimension of fear. Repeated exposure to threatening situations, vulnerability to the aftermath and the consequences of violence, and the lack, real or perceived, of adequate avenues of redress all influence perception of risk, and therefore fear. Particularly relevant in understanding women's fear is an appreciation of the kinds of violence women are most vulnerable to, especially the experience and the impact of domestic and sexual violence. Some women live with the imminent threat of assault from someone in their own households, and many women live with the more general fear of sexual assault, concerns which rarely intrude into the lives of men.

The generalized fear that many women express cannot be explained by the frequency of sexual assault which, in its extreme form, is relatively rare. Sexual assault was the most serious offence covered by the survey, accounting for 1% of the total estimated incidents. The definition of sexual assault used in the survey includes a wide range of incidents: in 25% of the incidents the victim was raped; 25% involved attempted rape; and half were "molestings" (see Appendix 2 for complete definition of offences). Any form of sexual aggression may feed women's fears by sensitizing them to the possibility of violent attack. Victimization surveys obviously cannot address all the subtle reminders to women of their vulnerability. In the past, some incidents perceived by women to be serious and threatening were not treated as such by the criminal justice system. Recent legal and policy decisions indicate that public

Programs Branch/
Research and Statistics Group

1985

Table 1

Percentage of Respondents Who Felt Unsafe[1] Walking Alone in their Neighbourhood After Dark by Type of Victimization and Sex of Respondent Seven Cities

Sex of Respondent	Total Respondents	Victimization Experience: During Survey Year — Non-Victims	Sexual Assault	Robbery	Assault	Break and Enter	Motor Vehicle Theft	Personal Theft	Household Theft	Vandalism	Prior to the Survey Year: Personal Violent Crimes
Females	56	54	72	70	66	65	65	58	60	59	66
Males	18	17	**	29	21	23	20	17	17	17	22

[1] Combines "very unsafe" and "somewhat unsafe" categories.
** The actual count was too low to make statistically reliable population estimates.

Table 2

Estimated Incidence of Personal and Household Offences Seven Cities

PERSONAL OFFENCES Population aged 16 and older in seven cities = 4,975,900; Males = 2,357,000; Females = 2,618,900

Type of Incident	Estimated Incidents	Rates per 1,000 Population 16 and older: Total	Males	Females
All Personal Incidents	702,000	141	154	129
All Violent Incidents	352,200	70	90	53
Sexual Assaults	17,300	3.5	0.6	5.9
Robbery	49,200	10	13	7
Assault	285,700	57	79	39
Personal Theft	349,800	70	66	74

HOUSEHOLD OFFENCES Total households in seven cities = 2,424,900

Type of Incident	Estimated Incidents	Rate per 1,000 Households
All Household Incidents	888,100	366
Break and Enter	227,300	94
Motor Vehicle Theft	40,600	17
Household Theft	417,200	172
Vandalism	213,000	88

perceptions and the response of the criminal justice system are changing. Incidents previously regarded as unavoidable and personal are increasingly coming to be viewed as intolerable and criminal, as public rather than private issues. As Canadians — men and women — become less willing to condone the many, everyday acts of aggression directed against women, we can expect common definitions of domestic and sexual violence, and of the seriousness of these offences, to change as well. Victimization surveys tap these kinds of perceptions.

The survey data show that large numbers of women feel unsafe walking alone at night and that women attend evening activities outside the home less frequently than men. While avoidance of high risk situations may well be an important element of victimization prevention, there are obvious limits and costs to a strategy of withdrawal. First, the occurrence of sexual assault is not restricted to outside locations. Second, withdrawing from social activities results in a reduction of social support systems that, when in place, may help to prevent crime, reduce fear and provide assistance in the event of a victimization. Rather than enhancing feelings of security, curtailing social activities can have the reverse effect and actually compound fear. A good deal of recent research has shown that fear for personal safety contributes to feelings of loss of control over the environment which in turn exacerbates fear. Even moderate withdrawal in order to prevent violent victimization can diminish an individual's sense of personal autonomy and have a negative impact on the overall quality of life.

Sexual Assault

The survey uncovered an estimated 17,300 sexual assault incidents in the seven cities, about 90% (15,600) involving female victims (see Appendix 3 for issues of measurement). A total of 15,100 women were victimized, about 6% more than once in the survey year. Women were seven times as likely as men to experience a sexual attack (Table 2), but like women, male victims are faced with serious difficulties in coping with the aftermath of the assault.

Young women are at greatest risk of being sexually assaulted; sixty-eight percent of the female victims of sexual assault were under 25 years of age (respondents were all 16 or older). Risk

was also highest for unmarried women, and for those who described themselves as "students" or "looking for work". Lifestyle as measured by evenings out is related to the risk of being the victim of a violent crime, and sexual assault is no exception. The reported incidence of sexual assault was highest for those who attended the greatest number of evening activities outside the home. Marriage, family responsibilities and full time employment all influence the amount of available leisure time and how much of that time is likely to be spent outside the home and therefore at greater risk of being victimized by strangers.

Forty-one percent of all sexual assaults, however, involved victims and assailants known to one another. This includes offenders known casually or by sight, neighbours or friends (34%), and a small proportion who were related to the victim (7%).

Overall, 21% of the sexual assault incidents occurred inside the victim's own residence, and an additional 11% took place either in the home of a friend or acquaintance or in the vicinity of the victim's own home. The remaining 68% took place outside or in other public locations. The victim's home was the location of half of the actual rapes, whereas attempts and molesting occurred most often in outside places (36%; 50%).

The fact that sexual assault can be a component of break and enter no doubt contributes to women's generalized fear and feelings of vulnerability. Over half of the sexual assaults which occurred in the victim's home involved illegal entry. In the rest of the cases, acquaintances or strangers (such as repairmen) were allowed into the home (Figure 1). Fear will be particularly great once the victim no longer believes that her home provides safety.

Agencies which offer support to the victims of sexual assault have long maintained that the police become aware of only a fraction of all sexual assaults that occur, and that the reason many women refuse involvement with the legal system is the strong belief that such involvement will only add to their trauma. The responses to the Canadian Urban Victimization Survey support these concerns. Fully 62% of female sexual assault victims did not report their victimization to the police. An assault of a sexual nature poses special problems for both the victim and the person to whom she turns for assist-

FIGURE 1

PLACE OF OCCURRENCE OF VIOLENT OFFENCES BY SEX OF VICTIM

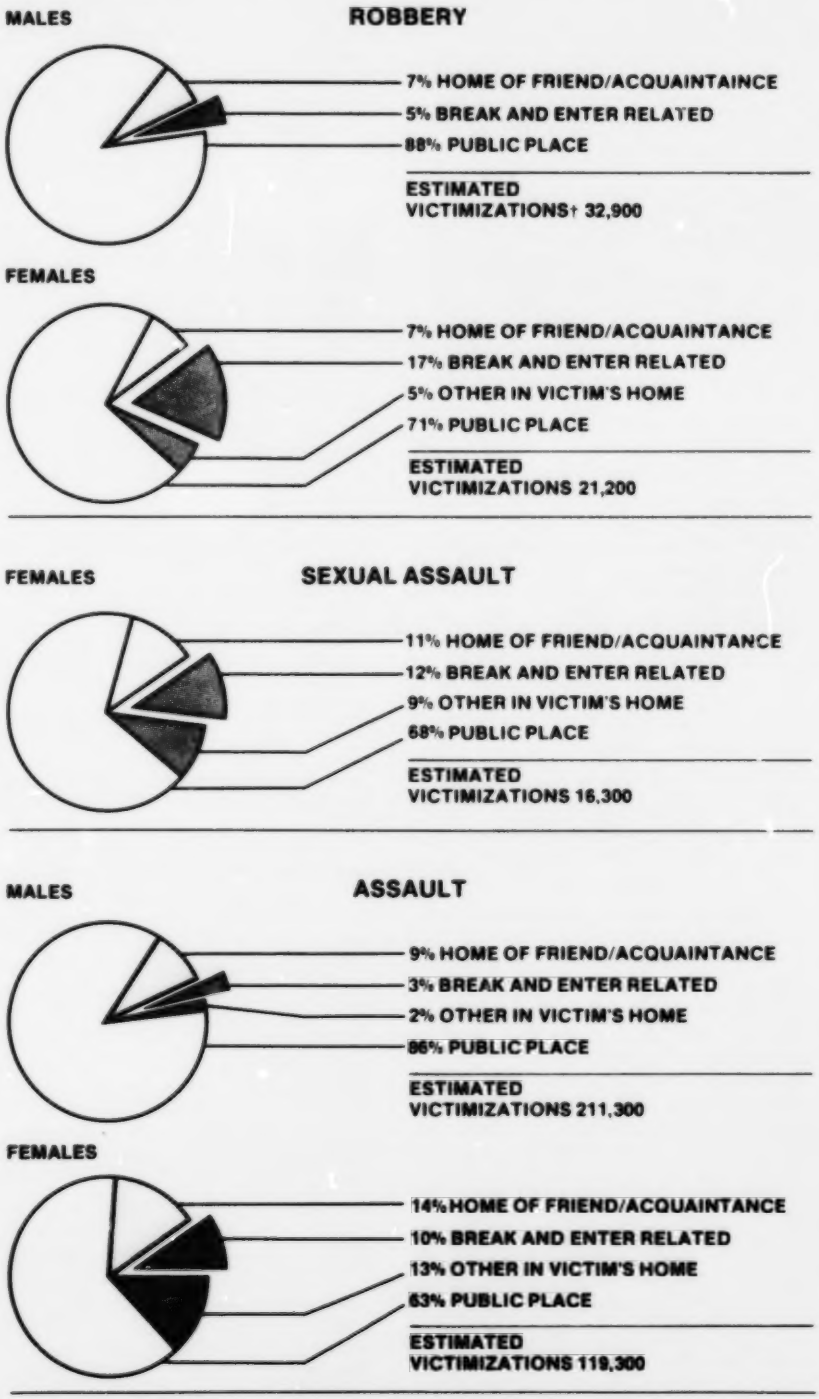

† This number is higher than the number of incidents because more than one victim may be involved in a single incident.

ance, a fact now recognized by police and others working in the criminal justice field. In the survey year, 44% of sexual assault victims who did not report their victimization to the police were "concerned about the attitudes of the police or courts toward this type of incident"; one-third said that "the incident was a personal matter and of no concern to the police"[1]. As police officers and other criminal justice agents are increasingly being given the training necessary to assist sexual assault victims with care and sensitivity, some reduction in these concerns can be expected.

Half of the sexual assault victims who did not report the incident to the police said that "the police couldn't do anything about it", and one-third felt sufficiently threatened by the offender that "fear of revenge" was a primary consideration in deciding not to report. Sexual assaults by strangers were more likely to be reported (45%) than incidents involving acquaintances (36%) or relatives (22%), perhaps due to a fear of revenge by someone known to the victim and a wish on the part of the victim to keep the incident private.

Domestic Violence

Of particular concern is the risk for women of being assaulted in their own homes and by someone known to them. A higher proportion of assaults against women than against men occurred in the victim's residence (23% vs 5%) or in the vicinity of her home or in someone else's home (14% vs 9%). Women were also much more likely to be assaulted by relatives (12% vs 2%) or acquaintances (36% vs 25%). Our data show that women were victims in 77% of family-related assaults: 90% of assaults between spouses; 80% of assaults between ex-spouses; and 55% of assaults involving other relatives. The majority of assaults against both men (98%) and women (89%) involved male offenders.

Most of the assaults against male victims which occurred in their own homes can be traced to incidents in which offenders had gained illegal entry through breaking and entering and were confronted by the victim. Ten percent of the assaults against women occurred in this context (Figure 1).

[1] Respondents could give more than one reason for not reporting.

Our data show that some women were subjected to repeated violence. A total of 97,700 women were victims of assault in the survey year, 16% (15,400) more than once, for a total of 119,300 assault victimizations. The recurrent nature of domestic violence in particular is confirmed by reports of "series" assaults. When respondents reported that the same type of incident had occurred five times or more within the reference period, each series of similar incidents was counted as one in the estimations given[2]. Six percent of all assaults against women represent a series of five or more like incidents. Seventy percent of the estimated 6,100 series assaults experienced by women occurred in the women's homes and 36% involved a spouse or former spouse.

Women who were separated from their spouses at the time of the interview showed a higher overall risk of being assaulted than divorced, single, married or widowed women, and the highest incidence of assaults by marital partners (Table 3). About 54% of all assaults against separated women were committed by former marital partners and these assaults occurred before or during a period of separation. Women who have separated from a violent partner may be more likely to define their abuse as criminal assault and to report it to an interviewer than women who are remaining in a violent marriage.

For many reasons — changing perceptions of what constitutes assault, and the economic, physical and sometimes emotional dependency of the woman on the man she lives with — domestic violence remains very much hidden from public view and from sources of support for victims. The police became aware of such incidents in about 45% of assaults by a spouse and 51% of assaults by a former spouse. Furthermore, if victims of domestic violence do not themselves report incidents to the police, other witnesses are not likely to do so. Reporting of the incident by a witness other than the victim ranged from 9% in assaults involving marital partners to 16% in incidents involving acquaintances and 21% in assaults by strangers (Table 4).

Some women may have received assistance to end the violence or terminate the relationship without involving

[2] Special procedures were necessary to record a series of events so similar that the victim was unable to distinguish the details of each. Respondents were asked to report on the most recent incident in the series and these responses were taken as representative of the series of incidents.

Table 3

Risk of being assaulted and relationship to offender by marital status of female victims

Seven Cities

Marital status of victims	Rates per 1,000 Population	Percentage of Victimizations Attributed to Marital Partner			Non-spousal Rates / 1,000 Population	Spousal Rates / 1,000 Population
		Spouse	Ex-spouse	Any partner		
Single	70	1[1]	0.3	1	68	1
Married / Common Law	21	8	1	9	19	2
Widowed	6	0	0	0	6	0
Separated	102	34	20	54	47	55
Divorced	90	5	15	20	72	18
All Female Victims	39	6	4	10	35	4
Estimated Victimizations	119,300	6,400[2]	3,800[2]	10,200[2]		

[1] Marital status was given at the time of the interview and may have changed since the time of the incident.
[2] In approximately 7% of the cases relationship between the victim and the offender was unknown.

Table 4

Violent offences against females that come to the attention of the police by relationship to the offender Seven Cities

Type of offence and relationship to offender	Percent reported		
	Total[1]	By victim	By other witness
[illegible]	39	25	14
Stranger	45	26	18*
[illegible]	38*	**	**
Relative	**	**	**
[illegible]	62	44	18
Stranger	64	46	18
[illegible]	80	29*	**
Relative	78*	71*	**
[illegible]	45	27	18
Stranger	44	22	21
[illegible]	47	31	16
Relative — spouse	45	36	9*
[illegible]	61	38	14*
— other relative	**	**	**

[1] Estimates may not add to totals given due to rounding.
* The actual count was low (11 to 20), therefore caution should be exercised when interpreting this proportion.
** The actual count was too low to make statistically reliable population estimates.

the police in the process. Fear of retaliation and the perceived social stigma of being the victim of interspousal violence keeps many women afraid to seek assistance from the police or anyone else. Half of all the women who did not report assaults by husbands gave as a reason "fear of revenge by the offender", and 59% explained that they viewed the incident as a "personal matter and of no concern to the police". One-third of the female victims of domestic violence interviewed for this survey did not report the incident because they "did not want to get the offender into trouble with the police". Finally, 58% of victims did not report the abuse to the police because they felt certain that "the police couldn't do anything about it"[1].

Robbery

An incident was classified as a robbery when property was taken or attempted to be taken and there was confrontation between the victim and the offender. Overall, the risk for men of being robbed was double the risk for women. Rates declined with age for both sexes but more rapidly for men, so that by age 60, women were equally likely to be robbery victims. The extreme vulnerability of older women to crimes such as purse snatching makes them very attractive targets for robbery.

At greatest risk are women who described their main activity as "student" (13 per 1,000), "working" (8 per 1,000) or "looking for work" (7 per 1,000), and, more generally, those who attended twenty or more evening activities outside the home each month (12 per 1,000). Homemakers and retired women (4 per 1,000) and those who attended fewer than twenty evening activities per month (5 per 1,000) experienced the lowest incidence of robbery. Seventy-one percent of the robberies occurred in public places, 22% took place in the victim's residence, and 7% in someone else's residence. The pattern was the same for men with a smaller proportion occurring in the victim's residence (5%) and a larger proportion occurring in public places (88%). An estimated 5,300 robberies[3] occurred after offenders had gained illegal entry into homes; in these incidents, two-thirds of the victims were women.

Strangers were responsible for most of the robberies against both male (85%) and female victims (78%). Women were somewhat more likely than men to have been robbed by acquaintances (17% vs 14%) and relatives (5%). The actual number of men robbed by relatives was too low to make statistically reliable estimates.

Robberies committed against female victims were more likely to come to the attention of police (53%) than those with male victims (36%). When female victims were asked why they did not report robbery incidents to the police, they indicated that: "the incident was too minor" (57%), "the police couldn't do anything about it" (55%), or "nothing was taken" (49%).

The Consequences of Victimization

Over the past several years increasing attention has been paid to the impact of criminal victimization in physical, emotional and financial terms. Various groups and services have been established to meet the needs of crime victims for emotional and practical support and are working to encourage improvements in the response of the justice system toward victims of crime. Chief among them are groups representing the concerns of female victims of violence.

The incidence of physical injury was high among female victims: victims of sexual assault were injured in 61% of the cases, 20% badly enough to require medical attention. Female victims of non-sexual assault were threatened in 50% of the incidents and injured in 28%. In 9% of assault incidents the injury necessitated medical treatment. Female robbery victims were attacked in 63% of the incidents and injured in 35%.

Women were more likely to be injured in assaults involving family members, especially if they were victims of "series assaults". Sixty-one percent of women assaulted by their spouses and 24% of women assaulted by other men were injured in the attack (Figure 2). It may be that they were more likely to report domestic incidents to interviewers when the incidents resulted in injury.

[3] See Appendix 2 for a definition of the difference between a robbery and a break and enter.

FIGURE 2

INJURY SUSTAINED BY FEMALE ASSAULT VICTIMS

ASSAULTS BY SPOUSE OR EX-SPOUSE

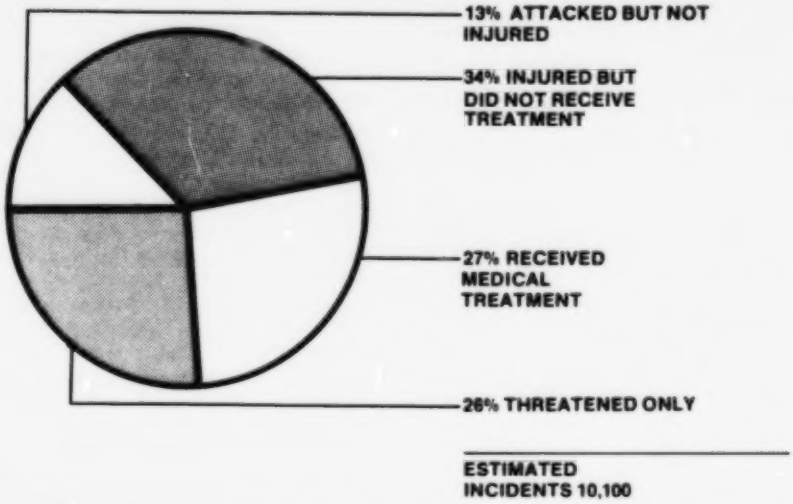

ASSAULTS BY OTHER† MALES

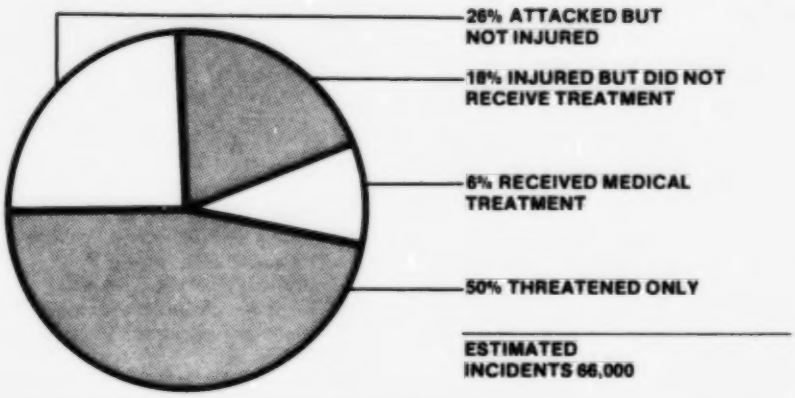

† No marital relationship existed between victim and offender.

Fifty-two percent of women who were injured in a violent incident lost time away from their normal daily activities because of the injury. Fifteen percent were incapacitated for up to 5 days, 19% for 6 to 20 days, and 18% for three weeks or more.

Far more difficult to measure than physical injury is the emotional trauma of violent victimization. Emotional distress can persist long after the actual experience, disrupting the victim's normal functioning, her trust in others, and her sense of personal security. One measure of the persistence of emotional trauma over time is the finding that 66% of women who had experienced some type of violent victimization at any point in their lives prior to the survey year felt unsafe walking in their own neighbourhoods after dark (Table 1).

Respondents to the survey were asked to indicate whether they thought that emotional or psychological counselling should be made available for the type of victimization they suffered. Female victims in all crime categories were more likely than male victims to say that counselling should be available, especially women who had been the victims of sexual assault, robbery or assault during the survey year (Table 5). The extreme trauma of violent victimization by an intimate has been well documented and is reaffirmed by the findings of this survey. Eighty-one percent of female victims of spousal assault believed that counselling should be available.

Women socially disadvantaged by low household income or low education were at greatest risk of becoming victims of violent crime. The impact of violent victimization is no doubt more severe for women who have limited financial or personal resources to deal with the consequences of an attack. Women with annual household incomes of less than $15,000 experienced the highest rates of sexual assault, robbery and assault. Further, 30% of female victims of violence had less than high school education and an additional 45% had finished high school but had not completed a post secondary school program.

Self-Protection

The Canadian Urban Victimization Survey questioned respondents about what action they took at the time of the incident to defend or protect themselves, and what measures they took as a result of the incident to prevent a recurrence of the crime.

In the case of both sexual assault and robbery, over half of the victims fought with the offender or otherwise actively defended themselves against the attack. Overall, assault victims were more likely to defend themselves verbally, but when actually attacked, they were equally likely to defend themselves physically (36%), to scream for help or run away (30%), or to try to reason with the offender (34%)[4].

[4] Assault may range from face-to-face verbal threats to an attack with extensive injuries. Fifty percent of female assault victims were threatened by the offender and 50% were attacked.

Table 5

Percentage of victims who felt that emotional or psychological counselling should be available by type of victimization and sex of victim

Seven Cities

Sex of Victims	Type of victimization							
	Sexual assault	Robbery	Assault	Break and enter	Motor vehicle theft	Personal theft	Household theft	Vandalism
Females	89	63	59	33	21	21	13	15
Males	71	52	38	26	19	14	13	12

Twenty-three percent of sexual assault victims who provided information on the action they took to defend themselves said they tried to talk their way out the situation, 23% screamed for help or ran away, and the largest proportion (54%) resisted actively by fighting or using a weapon. Women who were able to defend themselves by screaming for help, or running away from the attacker were least likely to be injured in the attack (42% injured). Sixty percent of those who tried reasoning with their attackers, and 60% of those who resisted actively by fighting or using weapon were injured. Every sexual assault incident is unique and so many factors are unknown (physical size of victims and offenders, verbal or physical threats, etc.) that no single course of action can be recommended unqualifiedly.

Female robbery victims were more likely to be injured in the incident if they screamed or ran away (35%) or fought with the offender (33%) than if they co-operated or tried to reason with him (22%). Likewise, female victims of assault who defended themselves physically against the attacker were more likely to be injured (36%) than those who gave a verbal defence (24%). Women who screamed for help or ran away were least likely to be injured in assault (21%).

Victims are also asked about their attempts to "protect themselves or their families from crime" subsequent to their victimization experience. High proportions of sexual assault victims in particular took some measures to protect themselves (66% of sexual assault victims, 57% or robbery victims and 38% of assault victims), and to have "changed their activity pattern" in order to avoid a recurrence of the experience (39% of sexual assault victims, 21% of robbery victims and 15% of assault victims).

Taking positive steps to prevent a recurrence of violent crime is certainly understandable, but the extent to which behavioural changes restrict freedom of movement merits special attention and concern. The survey findings suggest that substantial numbers of women, because of their fear, feel compelled to take the kind of precautionary or evasive actions which can appreciably diminish the overall quality of their lives.

Perceptions of the Police

Police have been accused in the past of inflicting a "second victimization" on certain victims who come to them for assistance. The Canadian Urban Victimization Survey measured various aspects of police behaviour from the perspective of victims. Most Canadians, including crime victims, were very positive about the police; however, female victims of sexual assault who sought the assistance of police were more critical of police case-handling than any other victims. They were more likely than others to give police a "poor" rating on keeping them informed on the progress of their case, on the courtesy they displayed toward the victim, and on their overall performance (Table 6). Over the last few years, the police and other components of the criminal justice system have developed policies, practices and training to respond to

Table 6

Proportion of victims who perceived police response to be "poor" by sex of victim

Seven Cities

Type of offence	Aspects of police behaviour							
	Promptness		Courtesy		Keeping victim informed		Overall case handling	
	Females	Males	Females	Males	Females	Males	Females	Males
Sexual Assault	22*	**	24*	**	46	**	38	**
Robbery	22	15	19	8*	38	38	28	23
Assault	19	11	12	13	26	27	25	21

* The actual count was low (11 to 20), therefore caution should be exercised when interpreting this proportion.

** The actual count was too low to make statistically reliable population estimates.

these needs. Further research will assess what remains to be done.

Theft of Personal Property

Theft of household property and theft of personal property were the two most common types of victimization uncovered by this survey, and both rank near the bottom of the scale in terms of relative seriousness (see Appendix 2).

Women were more likely to experience theft of personal property (74 thefts per 1,000 females) than men (66 per 1,000 males), and as with violent offences, risk of having personal property stolen more than doubled as average number of evening activities outside the home increased. For women the increase was from 38 thefts per 1,000 population among those who averaged nine or fewer evening activities outside the home per month, to 122 thefts per 1,000 among those who averaged twenty or more. The increased risk for men was from 29 to 92 incidents per 1,000 among those who averaged nine or fewer and twenty or more evening activities per month. Not only were women more susceptible than men to having their personal property stolen whatever their relative level of evening activity, the risk of victimization increased more for women as they spent increasing numbers of evenings outside the home. There were no major differences between men and women as to where they were when their personal property was stolen. One-third of the incidents occurred at work, one-quarter in commercial establishments, pubs or bars, one-quarter in public places, and the remainder occurred in the home of the victim or someone else.

Theft of personal property is reported to the police less often than any other crime covered by the survey. Overall, women reported only slightly more incidents (30%) than did male victims (28%). The main reasons given for failure to report or call the police were that the police "couldn't do anything about it", or the incident was considered to be "too minor"; however, 27% of the incidents were reported to another official (such as a security guard), perhaps because it was more convenient to do so, or because many thefts occurred where private security personnel were on duty.

Conclusions

The findings of the Canadian Urban Victimization Survey contribute to a growing awareness of the special needs of female victims of violent crime. These special needs result not only from the actual incidence of violence against women, but also from the vulnerability of women to some of the most serious forms of violence. Because of the stigma still to some degree attached to victims of sexual and domestic assault, and the social invisibility and dependency of many abused women, many female victims hesitate to seek redress through traditional sources. The growing sensitivity within criminal justice agencies toward female victims of sexual and domestic violence is an important first step toward meeting their needs. Most importantly, the survey data point to an urgent need to develop a multi-disciplinary approach and a wide range of strategies for assisting female victims of crime.

Appendix 1

About the Canadian Urban Victimization Survey

Early in 1982 the Ministry of the Solicitor General, with the assistance of Statistics Canada, conducted a victimization survey in seven major urban centres: Greater Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montreal, Halifax-Dartmouth and St. John's. A random sample of 61,000 residents 16 years of age or older were asked about their perceptions of crime and the criminal justice system, their experience of certain crimes, and the impact which criminal victimization may have had upon them.

Because of the relatively low incidence in any one year of some types of crimes included in the survey, very large samples are required to ensure that enough cases are "caught" to be statistically representative of all actual cases in the community under study. Sample sizes ranged from 6,910 in one city to 9,563 in another, with more than 61,000 telephone interviews completed by Statistics Canada interviewers overall. Telephone interviews were used because the cost of interviewing in person for such a large survey was prohibitive. Careful pretests in Edmonton, Hamilton and Greater Vancouver had proven that reliable data could be obtained through telephone interviews.

To maximize reliability of recall, respondents were asked to report on only those incidents which had occurred between January 1 and December 31, 1981. On the basis of these interviews, statistical estimates were made for the general population 16 and over in the seven cities. These statistically derived estimates for the population are used throughout this bulletin.

Victimization surveys can provide information about most, but not all types of crimes that are of major concern to the general public. Crimes such as murder or kidnapping cannot be uncovered using survey techniques, and were therefore excluded. "Victimless" crimes and crimes committed against commercial establishments were also excluded from this survey.

The eight categories of crimes included in this survey are: sexual assault, robbery, assault, break and enter, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism.

Appendix 2

Definitions and Limitations

The eight categories of crimes included in this survey are: sexual assault, robbery, assault, breaking and entering, motor vehicle theft, theft of household property, theft of personal property and vandalism. These offences are ranked in descending order of seriousness.

1. Sexual assault includes rape, attempted rape, molesting or attempted molestation, and is considered the most serious crime.
2. Robbery occurs if something is taken and the offender has a weapon or there is a threat or an attack. The presence of a weapon is assumed to imply a threat. Attempted robberies are also included in this offence category.
3. Assault involves the presence of a weapon or an attack or threat. Assault incidents may range from face-to-face verbal threats to an attack with extensive injuries.
4. Break and enter occurs if a dwelling is entered by someone who has no right to be there. "No right to be there" differentiates, for example, between a workman who is in a dwelling with the permission of the owner and steals something, and someone illegally entering the dwelling to take property. The latter would be classified as a break and enter as are attempts to enter a dwelling if there is some evidence of force or knowledge of how the person tried to get in.
5. Motor vehicle theft involves the theft or attempted theft of a car, truck, van, motorcycle or other motor vehicle.
6. Theft or attempted theft of household property.
7. Theft or attempted theft of money or other personal property (not household property).
8. Vandelism occurs if property is damaged but not taken.

Incidents which involved the commission of several different criminal acts appear in the tables only once, according to the most serious component of the event. Thus for example, if sexual assault, theft of money and vandalism all occurred at the same time, the incident would be classified in these tables as sexual assault. An incident would be classified as vandalism (least serious on the hierarchy) only if no other crime which is higher on the seriousness scale occurred at the same time.

Appendix 3

Some Issues of Measurement

There is as yet no fully satisfactory way of measuring certain crimes which may be a source of embarrassment to the victim, or which victims may not define as crimes. Sexual assault and domestic violence are notoriously under-reported to police, but with a changing social climate, reporting rates may also change (see Bulletin No. 2 in this series "Reported and Unreported Crime").

The estimated numbers obtained from the Canadian Urban Victimization Survey are undoubtedly somewhat conservative. This survey was not designed specifically to measure sexual assault or domestic violence, but all respondents were asked a series of questions phrased in non-technical language about whether they had been the victim of an assault (sexual or non-sexual), robbery or theft, and were asked to describe any such incidents regardless of whether the incident had been reported to police, and regardless of the age, sex or relationship of the offender to the victim. Such a methodology encourages victims to describe all incidents under study, but no methodology can ensure that all incidents will be disclosed to interviewers.

The **Canadian Urban Victimization Survey Bulletin** is produced by the Research and Statistics Group and the Communications Group, Programs Branch, Ministry of the Solicitor General, under the authority of the Hon. Perrin Beatty, P.C., M.P., Solicitor General of Canada. It is available free from the Communications Group, Programs Branch, Solicitor General Canada, 340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1A 0P8.

© Minister of Supply and Services Canada 1985

Cat. No. JS42-18/4-1985

ISBN 0-662-52810-7

Solliciteur général Canada
Solicitor General Canada
Canada

LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Les femmes victimes d'actes criminels

Bulletin 4

LES FEMMES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Notre compréhension du crime et de ses effets sur les victimes d'actes criminels s'est grandement améliorée grâce aux sondages sur la victimisation. Ceux-ci nous donnent une idée de la portée et de la nature des actes criminels qui est plus complète que celle qu'on peut se faire à partir des seuls dossiers de police. De surcroît, et c'est là un facteur encore plus important, ces sondages nous offrent un aperçu de l'expérience et des effets du crime du point de vue de la victime.

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (SCVMU) a été réalisé par le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, au début de 1982 (on trouvera plus de détails à ce sujet à l'Annexe I). Un grand nombre des principales constatations du sondage ont déjà été publiées dans le rapport du Groupe d'étude fédéral-provincial sur la justice pour les victimes d'actes criminels (1983), dans un certain nombre de rapports préparés à l'intention des services policiers et à celle des ministères du gouvernement fédéral et dans une série de Bulletins sur la victimisation; c'est dans cette série qu'elles ont eu la plus grande diffusion. Voici le quatrième Bulletin de la série, qui porte sur un sujet d'intérêt particulier — la victimisation criminelle des femmes.

L'action de divers groupes de femmes, particulièrement ceux qui offrent des services aux victimes d'agression sexuelle et de violence domestique, nous a permis de mieux connaître la susceptibilité des femmes aux formes les plus odieuses et les plus répétitives de la victimisation et de ses conséquences, tant directement que lors des interactions des victimes avec le système de justice pénale.

Ce Bulletin renferme des données statistiques qui nous aideront à mieux comprendre ce que les travailleurs de première ligne ont appris par l'expérience: que les femmes sont vulnérables à quelques-unes des formes les plus profondes de la victimisation et que les femmes victimes d'actes criminels ont souvent des besoins spéciaux. Plus nous en saurons au sujet de leurs expériences, mieux nous serons en mesure de comprendre pourquoi un si grand nombre de femmes ont éprouvé de la difficulté à obtenir ou même simplement à demander de l'aide pour faire face aux conséquences de leur victimisation et nous serons mieux en mesure de développer des programmes pour répondre à leurs besoins.

La peur du crime

Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (SCVMU) montre que les femmes canadiennes sont moins souvent victimes d'actes criminels que les hommes, mais qu'elles éprouvent plus de craintes pour leur sécurité. Cette constatation s'est révélée uniforme entre les pays et dans le temps, peu importe l'âge des répondants, leur expérience personnelle de la victimisation ou leur mode de vie. En réponse à la question suivante du SCVMU: «Vous sentez-vous en sécurité quand vous marchez seul(e) dans votre quartier: très grande sécurité; sécurité raisonnable; une certaine insécurité; très grande insécurité?», les femmes ont été trois fois plus nombreuses à répondre qu'elles éprouvaient «une certaine insécurité» ou «une très grande insécurité».

Les femmes, peu importe qu'elles aient ou non été victimes d'un acte criminel pendant l'année de référence, craignaient en plus forte proportion de marcher seules dans leur propre quartier la nuit. Les femmes qui avaient été victimes d'un acte criminel étaient encore plus susceptibles d'avoir peur, particulièrement celles qui ont été victimes d'une agression sexuelle (Tableau 1).

Nous savons maintenant, d'après de récentes recherches sur la peur du crime, qu'une expérience de victimisation de première main ne constitue qu'une dimension de la peur. L'exposition répétée à des situations menaçantes, la vulnérabilité après coup et les conséquences de la violence, de même que l'absence, réelle ou perçue, de moyens adéquats de réparation, tous ces facteurs influencent la perception du risque et par conséquent de la peur. Il existe un facteur particulièrement pertinent à la compréhension de la peur chez les femmes: les genres de violence auxquels les femmes sont les plus vulnérables, et particulièrement l'expérience et les effets de la violence domestique et de la violence sexuelle. Certaines femmes vivent sous le coup de menaces d'agression de la part d'un membre de leur propre ménage, et de nombreuses femmes vivent avec la crainte plus générale d'une agression sexuelle, crainte qui se manifeste rarement dans la vie des hommes.

La peur généralisée qu'un grand nombre de femmes expriment ne peut pas s'expliquer par la fréquence des agressions sexuelles qui, dans leur forme extrême, sont relativement rares. L'agression sexuelle était l'infraction la plus grave comprise dans le sondage et

Direction des programmes/
Groupe de la recherche et de la statistique

1985

Tableau 1

Pourcentage des répondants qui ne se sentent pas en sécurité[1] lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier la nuit, par genre de victimisation et sexe du répondant

Sept villes

Sexe du répondant	Nombre total de répondants	Genre de victimisation									
		Pendant l'année visée par le sondage									Avant l'année visée par le sondage
		Non-victimes	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Introduction par effraction	Vol d'un véhicule à moteur	Vol de biens personnels	Vol de biens domestiques	Vandalisme	Crimes violents à caractère personnel
Femmes	56	54	72	70	66	65	65	58	60	59	6
Hommes	18	17	**	29	21	23	20	17	17	17	22

[1] Comprend les catégories «une très grande insécurité» et «une certaine insécurité».

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Tableau 2

Nombre estimatif d'infractions à caractère personnel et d'infractions contre les biens domestiques

Sept villes

INFRACTIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Population d'au moins 16 ans dans les sept villes = 4 975 900
hommes = 2 357 000
femmes = 2 618 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 habitants d'au moins 16 ans		
		Total	Hommes	Femmes
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tous les incidents avec violence	352 200	70	90	53
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vol qualifié	49 200	10	13	7
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vol de biens personnels	349 800	70	66	74

INFRACTIONS CONTRE LES BIENS DOMESTIQUES

Nombre de ménages dans les sept villes = 2 424 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 ménages
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Introduction par effraction	227 300	94
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vol de biens domestiques	417 200	172
[illegible]	[illegible]	[illegible]

représentait 1 % du total estimatif des incidents. Cependant, aux fins du sondage, l'agression sexuelle avait été divisée en sous-catégories dans lesquelles rentrent toute une gamme d'actes criminels: dans 25 % des cas, il y a eu viol; dans 25 %, tentative de viol; et dans la moitié des cas, attentat à la pudeur (on trouvera à l'Annexe 2 une définition complète des catégories d'infractions). Toute forme d'agression sexuelle peut contribuer à alimenter les craintes des femmes, en les sensibilisant à la possibilité d'une attaque violente. Les sondages sur la victimisation ne peuvent de toute évidence pas se pencher sur tous les éléments qui peuvent rappeler subtilement aux femmes leur vulnérabilité. Dans le passé, certains incidents perçus par les femmes comme étant graves et menaçants n'ont pas été traités comme tels par le système de justice pénale. De récentes décisions juridiques et de principe indiquent que la perception du public et les réactions du système de justice pénale sont en train de changer. Des incidents considérés auparavant comme inévitables et de nature personnelle sont désormais jugés de plus en plus comme des agressions intolérables et criminelles, comme des questions publiques plutôt que des questions privées. À mesure que les Canadiens, les hommes comme les femmes, seront de moins en moins disposés à fermer les yeux sur les nombreux actes quotidiens d'agression contre les femmes, nous pourrons nous attendre à ce que les définitions courantes de la violence domestique et sexuelle et de la gravité de ces infractions changent aussi. Les sondages sur la victimisation permettent de cerner de telles perceptions.

Les données du sondage montrent qu'un nombre important de femmes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit et que les femmes participent moins fréquemment que les hommes à des activités hors du foyer le soir. Même si le fait d'éviter les situations présentant des risques élevés peut se révéler un élément important de

la prévention de la victimisation, il y a des contraintes et des coûts évidents rattachés à une telle stratégie. Premièrement, les agressions sexuelles n'ont pas toutes lieu à l'extérieur. Deuxièmement, le retrait de la vie publique amène une réduction des systèmes de soutien social qui, lorsqu'ils existent, peuvent contribuer à prévenir le crime, à réduire la peur et à fournir de l'assistance en cas de victimisation. Plutôt que de favoriser des sentiments de sécurité, la réduction des activités sociales peut avoir l'effet opposé et contribuer à aggraver la peur. Un nombre substantiel de récentes recherches ont démontré que la peur pour sa sécurité personnelle contribue au sentiment de perte de contrôle sur l'environnement, sentiment qui, à son tour, exacerbe la peur. Même une diminution modérée des activités sociales pour prévenir une victimisation violente peut réduire le sens de l'autonomie personnelle et avoir des répercussions négatives sur la qualité de la vie dans son ensemble.

Agression sexuelle

Le sondage a permis de relever un nombre estimatif de 17 300 agressions sexuelles dans les sept villes, dont 90 % (15 600) de ces incidents ayant touché des victimes de sexe féminin (on trouvera plus de détails sur les mesures utilisées à l'Annexe 3). Un total de 15 100 femmes en furent les victimes, environ 6 % plus d'une fois durant l'année visée par le sondage. Les femmes étaient sept fois plus nombreuses que les hommes à avoir été victimes d'une agression sexuelle (Tableau 2) mais, tout comme les femmes, les victimes de sexe masculin doivent faire face à de sérieuses difficultés d'accommodation suite à l'agression.

Ce sont les jeunes femmes qui sont les plus susceptibles d'être victimes d'une agression sexuelle; 68 % des femmes victimes d'une agression sexuelle avaient moins de 25 ans (les répondants avaient tous 16 ans ou plus). Les risques sont également plus prononcés pour les femmes non mariées et pour celles qui se décrivent comme «étudiantes» ou «à la recherche d'un emploi». Le mode de vie se caractérisant par le nombre de sorties en soirée, est lié au risque d'être victime d'un crime de violence en général, et l'agression sexuelle ne fait pas exception à cette règle. Le nombre d'agressions sexuelles qui avaient été signalées était plus élevé chez celles qui avaient le plus grand nombre d'activités

GRAPHIQUE 1

LIEUX OÙ SE PRODUISENT LES CRIMES DE VIOLENCE, SELON LE SEXE DE LA VICTIME

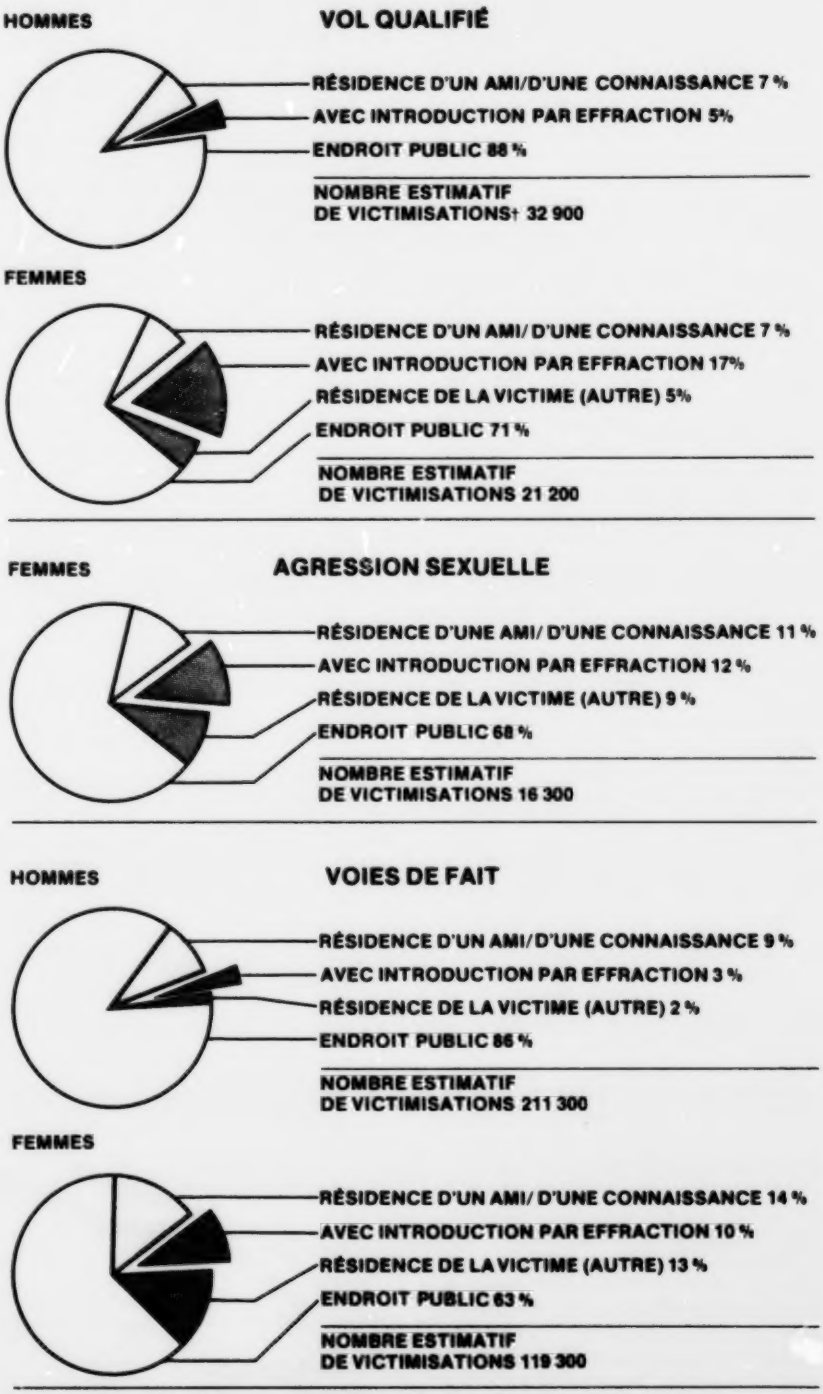

† Le nombre est supérieur au nombre d'incidents car il peut y avoir plus d'une victime par incident.

sociales en soirée hors du foyer. Le mariage, les responsabilités familiales et le travail à temps plein constituent autant de facteurs qui réduisent le temps disponible pour les loisirs et la proportion de ce temps qui peut être passé à l'extérieur du foyer, et par conséquent, le risque d'être victime de crime commis par des inconnus.

Cependant, dans 41 % de toutes les agressions sexuelles, l'assaillant était connu de la victime. Il pouvait s'agir d'une connaissance, d'un voisin ou d'un ami (34 %) et dans une faible proportion, d'un parent (7 %).

Dans l'ensemble, 21 % des agressions sexuelles ont eu lieu dans la résidence même de la victime, et 11 % dans la résidence d'un ami ou d'une connaissance ou à proximité de la résidence de la victime. Le reste des agressions, soit 68 %, ont eu lieu à l'extérieur ou dans d'autres endroits publics. La moitié des viols ont eu lieu dans la résidence même de la victime, tandis que les tentatives de viol et les attentats à la pudeur ont eu lieu le plus souvent à l'extérieur (36 %; 50 %).

Comme l'agression sexuelle peut avoir lieu à la suite d'une introduction par effraction, cela aggrave sans aucun doute la peur et le sentiment de vulnérabilité que ressentent les femmes en général. Plus de la moitié des agressions sexuelles qui ont eu lieu dans la résidence de la victime faisaient suite à une introduction illégale. Dans les autres cas, des connaissances ou des inconnus (p. ex. un réparateur) avaient été admis dans la résidence (Graphique 1). La peur se manifeste de façon particulièrement aiguë lorsque la victime ne se sent plus en sécurité dans sa propre résidence.

Les organismes qui offrent du soutien aux victimes d'agression sexuelle affirment depuis longtemps que les services policiers ne sont mis au courant que d'une fraction de toutes les agressions sexuelles, et que la raison pour laquelle plusieurs femmes refusent tout contact avec le système légal est leur croyance solidement ancrée selon laquelle cela ne fera qu'aggraver leur traumatisme. Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain vient renforcer ces préoccupations. Au moins 62 % des femmes victimes d'agression sexuelle n'ont pas signalé l'infraction à la police. Une agression à caractère sexuel pose des problèmes particuliers à la fois pour la victime et pour la personne à qui elle demande de l'aide; c'est là un facteur désormais reconnu par la police et par les autres intervenants du secteur de la justice pénale. Au cours de l'année visée par le sondage, 44 % des victimes d'agression sexuelle qui n'ont pas signalé l'infraction à la police «craignaient l'attitude de la police ou des tribunaux à cause de la nature de l'acte qui a été commis»; le tiers ont affirmé «qu'il s'agissait d'une question personnelle qui ne concernait pas la police».[1] Comme les agents de police et les autres intervenants du système de justice pénale sont de plus en plus nombreux à recevoir une formation spécialisée pour aider les victimes d'agression sexuelle avec délicatesse et sensibilité, nous pouvons nous attendre à une certaine réduction de ces préoccupations.

La moitié des victimes d'agression sexuelle qui n'ont pas signalé l'infraction à la police ont affirmé que «la police ne pouvait rien faire» et le tiers se sentaient suffisamment menacées par l'infracteur pour que «la peur des représailles» soit le facteur décisif. Les agressions sexuelles par des inconnus étaient plus susceptibles d'être signalées (45 %) que les agressions sexuelles par des connaissances (36 %) ou des parents (22 %), et cela est peut-être attribuable à la crainte des représailles de la part d'un infracteur qui connaît la victime et d'un désir de la part de la victime de garder privé l'incident.

[1] Les répondants pouvaient citer plus d'une raison.

La violence domestique

D'une considération particulière est le risque encouru par les femmes d'être victimes d'agression dans leur propre résidence et de la part d'assaillants qu'elles connaissent. La proportion d'agressions qui ont eu lieu dans la résidence de la victime était plus élevée chez les femmes que chez les hommes (23 % et 5 %); il en allait de même des agressions à proximité de la résidence ou dans la résidence de quelqu'un d'autre (14 % et 9 %). Les femmes étaient également beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être assaillies par des parents (12 % et 2 %) ou des connaissances (36 % et 25 %). Nos données montrent que les femmes étaient les victimes dans 77 % des agressions dans la famille, soit 90 % des voies de fait entre conjoints; 80 % des voies de fait entre ex-conjoints; et 55 % des voies de fait impliquant la parenté. Dans la majorité des voies de fait contre les hommes (98 %) et les femmes (89 %), l'infracteur était un homme.

La plupart des voies de fait contre les hommes qui se sont produites dans la résidence de la victime peuvent être liées à des incidents au cours desquels les assaillants sont entrés par effraction et ont fait face à la victime. Dix pour cent des voies de fait contre les femmes se sont produites dans ce contexte (Graphique 1).

Tableau 3

Risque d'être victime de voies de fait et relations entre la victime et l'assaillant, selon l'état civil des victimes de sexe féminin
Sept villes

L'état civil de la victime	Taux par 1 000 habitants	Pourcentage des victimisations attribuées au partenaire			Voies de fait par une personne autre que le conjoint	Voies de fait par le conjoint
		Conjoint	Ex-conjoint	N'importe quel partenaire	Taux par 1 000 habitants	taux par 1 000 habitants
Célibataire	70	1[1]	0,3	1	69	1
Mariée/vivant en union libre	21	8	1	9	19	2
Veuve	6	0	0	0	6	0
Séparée	102	34	20	54	47	55
Divorcée	80	5	15	20	72	16
Toutes les victimes de sexe féminin	39	6	4	10	35	4
Nombre estimatif de victimisations	119 300	6 400[2]	3 800[2]	10 200[2]		

[1] L'état civil est celui mentionné lors de l'interview et peut avoir changé depuis le moment de l'incident.
[2] Dans environ 7 % des cas, on ne connaissait pas le lien entre la victime et l'infracteur.

Les données du sondage démontrent que certaines femmes ont été sujettes à de la violence de manière répétitive. Dans l'année visée par le sondage, un total de 97 700 femmes ont été victimes de voies de fait dont 16 % (15 400) plus d'une fois, pour un total de 119 300 victimisations de voies de fait. En particulier, la nature répétitive de la violence au foyer est confirmée par les voies de fait «en série» qui sont signalées. Lorsqu'un répondant signalait que le même genre d'incident s'était produit cinq fois ou plus pendant la période de référence, chaque série d'incidents similaires était comptée une seule fois dans les estimations données.[2] Six pour cent de toutes les voies de fait contre les femmes représentaient des séries de cinq incidents semblables ou plus. Soixante-dix pour cent du nombre estimatif de 6 100 voies de fait en série subies par les femmes se sont produites dans leur propre résidence et 36 % impliquaient un conjoint ou un ex-conjoint.

Les femmes qui étaient séparées de leur conjoint au moment de l'interview comptaient un risque global d'être victimes de voies de fait plus élevé que les femmes divorcées, célibataires, mariées ou veuves, et la plus forte proportion de voies de fait par un conjoint (Tableau 3). Environ 54 % des voies de fait contre des femmes séparées avaient été commises par un ex-partenaire et avaient eu lieu avant ou pendant une période de séparation. Les femmes qui se sont séparées d'un partenaire violent peuvent être plus susceptibles de définir l'incident comme des voies de fait criminelles et de le signaler à l'intervieweur que les femmes qui sont encore mariées à un conjoint violent.

Pour de nombreuses raisons (changements des perceptions de ce qui constitue des voies de fait et dépendance économique, physique et parfois affective de la femme envers l'homme avec qui elle partage sa vie), la violence domestique est encore souvent cachée du public et des sources d'appui de la victime. La police a été mise au courant de tels incidents dans environ 45 % des cas de voies de fait par un conjoint et 51 % par un ex-conjoint. De plus, si les victimes de cette violence ne signalent pas elles-mêmes les incidents à la police, il est peu vraisemblable que d'autres témoins le fassent. La déclaration de l'incident par un témoin autre que la victime allait de 9 % dans les cas de voies de fait par un partenaire à 16 % dans les cas impliquant une connaissance et à 21 % dans les cas mettant en cause un inconnu (Tableau 4).

Certaines femmes ont peut-être reçu de l'aide pour mettre fin à la situation violente ou même à la relation avec leur partenaire, et ce sans s'adresser à la police. La crainte des représailles et la perception sociale associée au phénomène de la violence conjugale empêchent un bon nombre de femmes d'aller chercher de l'aide auprès de la police ou ailleurs. La moitié de toutes les femmes qui n'ont pas signalé les voies de fait de la part de leur mari ont donné comme raison «la peur des représailles de la part de l'infracteur» et 59 % ont expliqué qu'elles considéraient l'incident comme «une question personnelle qui ne concernait pas la police». Le tiers des femmes victimes de violence domestique qui ont été interrogées dans le cadre du sondage n'ont pas signalé l'incident parce qu'elles ne voulaient pas «causer d'ennuis à l'infracteur en faisant intervenir la police». Enfin, 58 % des victimes n'ont rien signalé à la police parce qu'elles étaient certaines que «la police ne pouvait rien faire».[1]

Vols qualifiés

Il y a vol qualifié lorsque l'infracteur vole ou tente de voler un bien et qu'il y a confrontation entre lui et la victime. Dans l'ensemble, les risques d'être victimes d'un vol qualifié sont deux fois plus élevés pour les hommes que pour les femmes. Les taux diminuent avec l'âge chez les deux sexes, mais plus rapidement chez les hommes, de sorte qu'à 60 ans, les femmes étaient tout aussi susceptibles que les hommes d'être victimes d'un vol qualifié. L'extrême vulnérabilité des femmes âgées face à des crimes comme le vol de sac à main en fait des cibles idéales.

Tableau 4

Infractions avec violence contre les femmes, qui sont signalées à l'attention de la police, et selon la relation entre la victime et l'infracteur Sept villes

Genre d'infractions et relations Victime/infracteur	Pourcentage des cas signalés		
	Total[1]	Par la victime	Par un autre témoin
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Par un inconnu	45	26	18*
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Par un parent	..	..	..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Par un inconnu	64	46	18
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Par un parent	78*	71*	..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Par un inconnu	44	22	21
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Par un parent — conjoint	45	36	9*
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— autre	..	..	..

[2] Des procédures spéciales ont du être employées pour enregistrer une série d'événements tellement similaires que la victime ne pouvait pas en distinguer les détails. On demandait aux répondants de signaler l'incident de la série qui était le plus récent et ces réponses furent considérées comme représentatives de la série d'incidents.

[1] Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leurs sommes exactes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

* Comme les nombres réels étaient peu élevés (11 à 20), l'interprétation de cette proportion doit être faite avec prudence.

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Les femmes les plus susceptibles d'être victimes d'un tel incident sont celles qui ont décrit leur principale activité comme «les études» (13 pour 1 000), «le travail» (8 pour 1 000) ou «la recherche d'un emploi» (7 pour 1 000), et, plus généralement, celles qui avaient vingt sorties ou plus par mois le soir (12 pour 1 000). Les ménagères et les femmes à la retraite (4 pour 1 000) et celles qui comptaient moins de vingt sorties par mois le soir (5 pour 1 000) connaissaient le plus faible taux de vols qualifiés. Soixante et onze pour cent des vols qualifiés ont eu lieu dans des endroits publics, 22 % dans la résidence de la victime et 7 % dans la résidence de quelqu'un d'autre. Ces tendances se répétaient chez les hommes, à cette différence que le nombre de vols qualifiés dans la résidence de la victime était plus faible (5 %) et celui des vols qualifiés dans des endroits publics plus élevé (88 %). Un nombre estimatif de 5 300 vols qualifiés[3] étaient liés à des introductions par effraction dans la résidence des victimes; les deux tiers des victimes de ces incidents étaient des femmes.

Les auteurs des vols qualifiés étaient inconnus des victimes dans la plupart des cas (85 % chez les hommes et 78 % chez les femmes). Les femmes étaient légèrement plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'un vol qualifié par une connaissance (17 % et 14 %) et par un parent (5 %). Les nombres réels d'hommes victimes d'un vol qualifié de la part d'un parent étaient trop peu élevés pour permettre d'établir des estimations statistiquement fiables.

Les vols qualifiés dont les victimes étaient des femmes étaient plus susceptibles d'être portés à l'attention de la police (53 %) que ceux dont les victimes étaient des hommes (36 %). Les victimes de sexe féminin à qui on a demandé pourquoi elles n'avaient pas signalé l'incident à la police on répondu que «le fait n'était pas assez important» (57 %), «la police ne pouvait rien faire» (55 %) ou «rien n'a été volé» (49 %).

Les conséquences de la victimisation

Au cours des dernières années, une importance croissante a été accordée aux effets de la victimisation en termes physiques, émotifs et financiers. Divers groupes et services ont été établis pour répondre aux besoins des victimes d'actes criminels en matière de soutien émotif et pratique et ils cherchent à promouvoir la modification des attitudes des intervenants du système de justice pénale face aux victimes. On retrouve au premier chef parmi ces groupes ceux qui se préoccupent du sort des femmes victimes de violence.

Le nombre de blessures corporelles était élevé chez les victimes de sexe féminin. Les victimes d'agression sexuelle ont été blessées dans 61 % des cas, et 20 % d'entre elles nécessitaient des soins médicaux. Les femmes victimes de voies de fait sans caractère sexuel ont été menacées dans 50 % des cas et blessées dans 28 % des

GRAPHIQUE 2

BLESSURES SUBIES PAR LES FEMMES VICTIMES DE VOIES DE FAIT

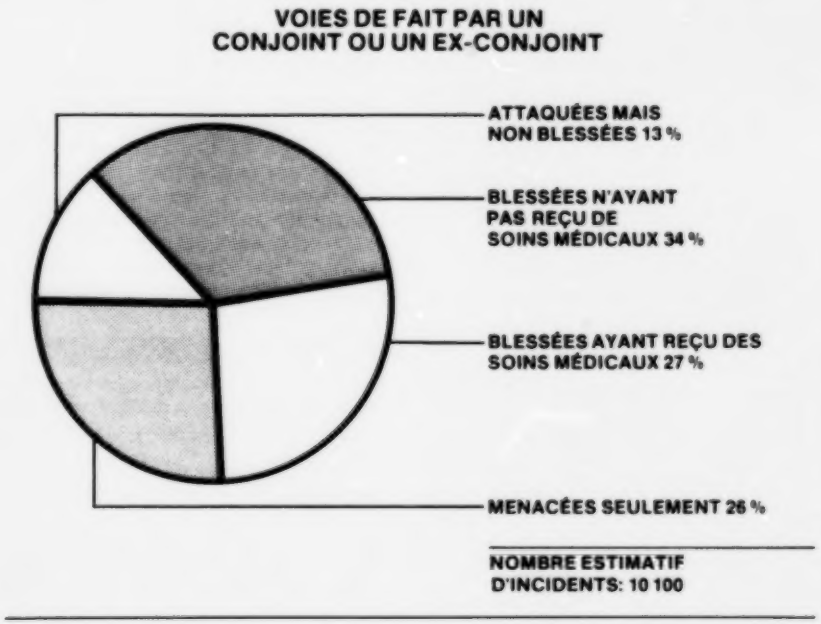

† Aucune relation maritale entre la victime et l'infracteur

[3] On trouvera à l'Annexe 2 les définitions de «vol qualifié» et «d'introduction par effraction».

Tableau 5

Pourcentage des victimes qui estimaient que du counseling émotif ou psychologique devrait être offert, par type de victimisation et sexe de la victime

Sept villes

Sexe de la victime	Type de victimisation							
	Agression sexuelle	Vols qualifiés	Voies de fait	Introduction par effraction	Vol d'un véhicule motorisé	Vols de biens personnels	Vols de biens domestiques	Vandalisme
Femmes	89	63	59	33	21	21	13	15
Hommes	71	52	38	26	19	14	13	12

cas. Dans 9 % des cas de voies de fait, la blessure a nécessité des soins médicaux. Les femmes victimes de vols qualifiés ont été attaquées dans 63 % des cas et blessées dans 35 %.

Les femmes étaient plus susceptibles d'être blessées dans le cas de voies de fait par des membres de leur famille, particulièrement les victimes «de voies de fait en série». Soixante et un pour cent des femmes assaillies par leur conjoint et 24 % des femmes assaillies par d'autres hommes ont été blessées lors de l'attaque (Graphique 2). Il se peut que les victimes soient plus susceptibles de mentionner à l'intervieweur un incident impliquant le conjoint lorsqu'elles ont été blessées.

Cinquante-deux pour cent des femmes qui ont été blessées par suite d'un incident avec violence ont dû interrompre leurs activités quotidiennes régulières à cause de la blessure : 15 % pendant un maximum de cinq jours, 19 % de 6 à 20 jours et 18 % durant trois semaines ou plus.

Il est beaucoup plus difficile de mesurer le traumatisme émotif des victimes de crimes avec violence que leurs blessures corporelles. Le bouleversement émotif peut persister longtemps après l'incident et perturber le fonctionnement normal de la victime, sa confiance dans les autres et son sentiment de sécurité personnelle. Un indicateur de la persistance du traumatisme émotif dans le temps est le fait que 66 % des femmes qui avaient été victimes d'un crime avec violence de quelque genre que ce soit, à n'importe quel moment de leur vie avant l'année de sondage, ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles marchaient dans leur propre quartier la nuit tombée (Tableau 1).

Les répondants du sondage ont été priés de dire s'ils estimaient que les victimes de ce genre d'acte criminel devraient pouvoir obtenir du counselling d'ordre émotif ou psychologique. Les victimes de sexe féminin ont été plus susceptible que les victimes de sexe masculin, dans toutes les catégories d'actes criminels, à répondre que du counseling devrait être offert, particulièrement les femmes qui avaient été victimes d'une agression sexuelle, d'un vol qualifié ou de voies de fait au cours de l'année du sondage (Tableau 5). Le traumatisme extrême que provoque un acte de violence de la part d'un intime a été bien documenté et est confirmé par les constatations du sondage. Quatre-vingt-un pour cent des femmes victimes de voies de fait de la part de leur conjoint étaient d'avis qu'elles devraient pouvoir obtenir du counselling.

Les femmes socialement défavorisées (faible revenu familial ou faible niveau d'éducation) étaient plus susceptibles de devenir victime d'un crime avec violence. Les répercussions d'un tel crime sont sans aucun doute plus graves chez les femmes qui ont des ressources financières ou personnelles limitées pour faire face aux conséquences de la violence. Les femmes dont le revenu familial annuel était inférieur à 15 000 $ connaissaient les taux d'agression sexuelle, de vols qualifiés et de voies de fait les plus élevés. De surcroît, 30 % des femmes victimes d'actes violents n'avaient pas terminé leurs études secondaires et 45 % avaient fait des études secondaires mais n'avaient pas terminé leurs études postsecondaires.

Mesures d'autoprotection

L'une des questions du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain portait sur les mesures prises par les répondants au moment de l'incident pour se défendre ou se protéger et les mesures qu'ils ont prises par suite de l'incident, pour éviter que celui-ci ne se reproduise.

Dans le cas des agressions sexuelles et des vols qualifiés, plus de la moitié des victimes ont lutté avec l'assaillant ou ont tenté, de quelque autre façon que ce soit, de se défendre activement. Dans l'ensemble, les victimes de voies de fait étaient plus susceptibles de se défendre verbalement, mais celles qui ont été véritablement attaquées étaient tout aussi susceptible de se défendre physiquement (36 %), d'appeler à l'aide ou de s'enfuir (30 %) ou de tenter de faire entendre raison à l'assaillant (34 %)[4].

Vingt-trois pour cent des victimes d'agression sexuelle qui ont donné des détails sur les mesures qu'elles avaient prise pour se défendre ont affirmé qu'elles avaient tenté de faire entendre raison à l'assaillant; 23 % ont appelé à l'aide ou se sont enfuies et la plus forte proportion (54 %) ont résisté activement en luttant contre l'assaillant ou en utilisant une arme. Les femmes qui ont été en mesure de se défendre en appelant à l'aide ou en s'enfuyant ont été les moins susceptibles d'être blessées pendant l'attaque (42 % de cas de blessures). Soixante pour cent des victimes qui ont tenté de faire entendre raison à leur assaillant et 60 % de celles qui ont résisté activement en luttant avec lui ou en utilisant une arme ont été blessées. Chaque cas d'agression sexuelle est particulier et le nombre de facteurs inconnus est si élevé (taille de la victime et de l'assaillant,

[4] Les voies de fait peuvent aller des menaces verbales face à face aux attaques causant des blessures graves. Cinquante pour cent des femmes victimes de voies de fait ont été menacées par l'infracteur et 50 % ont été attaquées.

menaces verbales ou physiques, etc.) qu'il est impossible de recommander sans réserve une règle à suivre en toutes circonstances.

Les femmes victimes de vols qualifiés étaient plus susceptibles d'être blessées au cours de l'incident si elles avaient crié ou s'étaient enfuies (35 %) ou si elles avaient lutté avec l'assaillant (33 %) que si elles avaient collaboré ou tenté de lui faire entendre raison (22 %). Pareillement, les femmes victimes de voies de fait qui ont lutté avec l'assaillant étaient plus susceptibles d'être blessées (36 %) que celles qui s'étaient défendues verbalement (24 %). Les femmes qui ont appelé au secours ou qui se sont enfuies étaient les moins susceptibles d'être blessées (21 %).

Les victimes ont également été priées de parler des mesures qu'elles avaient prises, après l'incident, pour tenter de se protéger, elles-mêmes ou leur famille, contre des actes criminels. Les victimes, particulièrement celles d'agression sexuelle, ont été nombreuses à prendre des mesures pour se protéger (66 % des victimes d'agression sexuelle, 57 % des victimes de vols qualifiés et 38 % des victimes de voies de fait) et à «changer certaines de leurs habitudes» pour éviter que l'expérience ne se reproduise (39 % des victimes d'agression sexuelle, 21 % des victimes de vols qualifiés et 15 % des victimes de voies de fait).

Il est facile de comprendre pourquoi les victimes ont pris des mesures positives pour se protéger contre de nouveaux actes criminels, mais la mesure dans laquelle les changements de comportement restreignent la liberté de mouvement mérite une attention toute particulière. Les résultats du sondage laissent entendre qu'un nombre substantiel de femmes se sentent obligées, à cause de leurs craintes, de prendre des mesures de précaution ou d'adopter des comportements d'évitement qui peuvent contribuer à réduire considérablement la qualité de leur vie.

Perceptions face à la police

Dans le passé, les services policiers ont été accusés d'infliger «une seconde victimisation» à certaines victimes qui s'adressaient à eux pour obtenir de l'aide. Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain a mesuré divers aspects du comportement policier du point de vue des victimes. La plupart des Canadiens, y compris les victimes d'actes criminels, ont une perception très positive de la police; cependant, les femmes victimes d'agression sexuelle qui ont cherché de l'aide auprès de la police se sont montrées plus critiques de la façon dont les policiers avaient traité leur cas que les autres victimes dans l'ensemble. Elles étaient plus susceptibles que les autres d'avoir donné à la police la cote «mauvaise» lorsqu'il s'agissait de les tenir au courant du déroulement de l'enquête, de la politesse manifestée envers elles et du traitement du dossier en général (Tableau 6). Au cours des dernières années, la police et d'autres intervenants du système de justice pénale ont établi des politiques, des pratiques et des programmes de formation pour répondre à ces besoins. De nouvelles recherches permettront de déterminer ce qu'il reste à faire.

Vol de biens personnels

Ce sont les vols de biens domestiques et les vols de biens personnels qui ont été les plus couramment signalés dans le cadre du sondage, et les deux se retrouvent près du bas de l'échelle de la gravité relative des actes criminels (voir l'Annexe 2).

Les femmes étaient plus susceptibles d'avoir été victimes d'un vol de biens personnels (74 vols pour 1 000 femmes) que les hommes (66 pour 1 000 hommes), et comme dans le cas des actes criminels violents, le risque augmentait de plus du double avec le nombre moyen d'activités en soirée hors du foyer. Chez les femmes, le taux passait de 38 vols pour 1 000 habitants parmi celles qui comptaient en moyenne neuf activités ou moins en soirée hors du foyer par mois, à 122 vols pour 1 000 parmi celles qui comptaient 20 activités ou plus. Les taux équivalents chez les hommes étaient de 29 à 92 pour 1 000 respectivement. Non seulement les femmes sont-elles plus susceptibles que les hommes de se faire voler des biens personnels, quel que soit leur niveau d'activité en soirée, mais de plus le risque de victimisation s'accroît plus chez les femmes, proportionnellement à l'augmentation du nombre de soirées passées hors du foyer. On n'a pas relevé de différences importantes entre les hommes et les femmes quant à l'endroit où ils se trouvaient au moment où les biens personnels ont été volés. Le tiers des incidents se sont produits au travail, le quart dans des établissements commerciaux, tavernes ou bars, le quart dans des endroits publics et le reste à la résidence de la victime ou chez quelqu'un d'autre.

Tableau 6

Proportion des victimes ayant jugé que l'attitude de la police était «mauvaise», selon le sexe de la victime

Sept villes

Type d'infraction	Aspects du comportement des policiers							
	Promptitude		Politesse		Tenir la victime informée		Traitement général du dossier	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agression sexuelle	22*	**	24*	**	46	**	38	**
Vol qualifié	22	15	19	8*	38	38	28	23
Voies de fait	19	11	12	13	26	27	25	21

* Comme les nombres réels étaient peu élevés (11 à 20), l'interprétation de cette proportion doit être faite avec prudence.

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Le vol de biens personnels est signalé moins souvent à la police que n'importe quel autre incident visé par le sondage. Dans l'ensemble, les femmes ont signalé à peine plus d'incidents (30 %) que les hommes (28 %). Les principales raisons données par les victimes pour ne pas avoir signalé l'incident à la police étaient les suivantes: «la police ne pouvait rien faire» ou l'incident était considéré comme «peu important»; cependant, 27 % des incidents ont été signalés à un autre agent (par exemple un gardien de sécurité), peut-être parce que c'était plus commode pour la victime ou parce que de nombreux vols ont eu lieu dans des endroits où il y avait un service de sécurité privée.

Conclusions

Les résultats du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain nous sensibilisent davantage aux besoins particuliers des femmes victimes d'actes criminels avec violence. Ces besoins particuliers proviennent non seulement de la violence réellement faite aux femmes, mais également de la vulnérabilité de celles-ci face à certaines des formes de violence les plus graves. À cause du stigmate qui est encore rattaché, jusqu'à un certain point, aux agressions sexuelles et à la violence domestique et en raison de l'invisibilité sociale et de la dépendance d'un grand nombre de femmes battues, beaucoup de victimes de sexe féminin hésitent à demander réparation auprès des ressources traditionnelles. La sensibilisation croissante des organismes de justice pénale face aux problèmes des femmes victimes d'agression sexuelle et de violence domestique constitue un pas important dans la bonne direction. En outre, et c'est là un facteur encore plus important, les résultats du sondage montrent qu'il est urgent d'adopter une approche multidisciplinaire et toute une gamme de stratégies en matière d'aide aux femmes victimes d'actes criminels.

Annexe 1

À propos du sondage sur la victimisation

Au début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage sur la victimisation dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et St. John's. On a demandé à 61 000 résidants de ces villes, âgés de 16 ans et plus qui formaient un échantillon aléatoire, comment ils percevaient la criminalité et le système de justice pénale, s'ils avaient été touchés personnellement par certains crimes et quelles répercussions les actes criminels avaient eues sur eux.

En raison de la faible fréquence, au cours d'une année donnée, de certains types d'actes criminels, on a besoin de très grands échantillons afin de pouvoir «saisir» un nombre suffisant de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels dans la collectivité à l'étude. La taille des échantillons allait de 6 910 personnes dans une ville à 9 563 dans une autre, et plus de 61 000 entrevues par téléphone ont été menées par les représentants de Statistique Canada. On a eu recours à des entrevues téléphoniques parce que les coûts d'un sondage aussi étendu auraient été prohibitifs si l'on avait appliqué les méthodes d'entrevue directe. Des prétests effectués avec soin à Edmonton, Hamilton et dans la région métropolitaine de Vancouver ont montré qu'il était possible d'obtenir des données fiables au moyen des entrevues téléphoniques.

Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs évoqués, on a demandé aux répondants de ne faire état que des incidents qui s'étaient produits entre le 1er janvier et le 31 décembre 1981. D'après les résultats de ces entrevues, des estimations statistiques ont été établies pour l'ensemble des résidants âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations statistiques qui sont citées tout au long du présent bulletin.

Les sondages sur la victimisation fournissent des renseignements concernant non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles qui préoccupent le plus le grand public. Certains crimes, comme le meurtre ou l'enlèvement, ne peuvent être exposés au moyen de techniques de sondage et se trouvent donc exclus. On a aussi exclu de ce sondage les crimes «sans victime» et les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme.

Annexe 2

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsque l'infracteur prend quelque chose, muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme implique une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.
4. Une introduction par effraction se produit lorsque quelqu'un entre dans un logement sans en avoir le droit. «Sans en avoir le droit» établit une distinction, par exemple, entre quelqu'un qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole quelque chose, et quelqu'un qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'introduction par effraction, tout comme une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.
5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.
6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque des biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans ces tableaux comme une agression sexuelle. Un incident serait classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de priorité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Annexe 3

Quelques problèmes de mesure

Il n'existe pas encore de technique pleinement satisfaisante pour mesurer certains actes criminels qui peuvent être une source d'embarras pour la victime, ou que les victimes peuvent ne pas considérer comme un acte criminel. C'est un fait reconnu que l'agression sexuelle et la violence domestique sont sous-signalées à la police, mais avec l'évolution des attitudes de la société, les taux de déclaration pourront également changer (voir le Bulletin n° 2 de la présente série, intitulé «Crimes signalés et non signalés»).

De toute évidence, les nombres estimatifs tirés du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain sont quelque peu modérés. Le sondage n'a pas été conçu pour mesurer précisément les taux d'agression sexuelle ou de violence domestique, mais tous les répondants ont été priés de répondre à une série de questions formulées en langage courant qui permettaient de déterminer s'ils avaient été victimes d'une agression (sexuelle ou non), d'un vol qualifié ou d'un vol, et ils ont été priés de décrire ces incidents, qu'ils aient été signalés à la police ou non, et peu importe l'âge ou le sexe de l'assaillant ou ses relations avec la victime. Cette méthode a permis d'encourager les victimes à décrire tous les incidents visés par le sondage, mais aucune méthodologie ne peut garantir que tous les incidents seront dévoilés aux intervieweurs.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et le Groupe des communications, Direction des programmes, ministère du Solliciteur général, avec l'autorisation de l'hon. Perrin Beatty, C.P., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement du Groupe des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. JS42-18/4-1985

ISBN 0-662-52810-7